



GUIDE SOLUTIONS CSE

RENDONS LE BONHEUR PLUS ACCESSIBLE !

COMMENT SOUTENIR LES BÉNÉFICIAIRES DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE TENDU
D'UNE SOCIÉTÉ EN PLEINES MUTATIONS AU TRAVAIL ?

EDITO

En cette période d'incertitudes économiques et sociétales, tant pour les entreprises que pour leurs collaborateurs, Up Coop se positionne plus que jamais en **distributeur de bonheur pour tous**.

À l'écoute des CSE, nos équipes vous accompagnent au quotidien pour proposer des outils simples et pratiques, et des solutions et offres qui répondent parfaitement aux besoins de leurs ayants-droits. L'ensemble de ces dispositifs inédits permettent de coconstruire l'entreprise de demain : **plus juste, plus inclusive, plus proche, plus sensée...**

En défendant des conditions de travail optimales, en prenant en considération les aspirations des salariés et en prônant un véritable **équilibre entre vie personnelle et professionnelle**, l'entreprise d'aujourd'hui se doit d'attirer les talents et de récompenser ses forces vives, et c'est là que la mission Up Coop prend tout son sens.

Première Scop (société coopérative de production) à mission, Up Coop est détenue à 100% par des salariés sociétaires. Sa raison d'être est simple : « **Coopérer durablement pour un pouvoir d'achat à utilité sociale et locale** ». Quel meilleur exemple que le nôtre pour faire évoluer les pratiques et les esprits vers une société plus égalitaire et plus ouverte à l'autre ?

Avec nos offres UpCadhoc, les CSE peuvent ainsi aisément faire plaisir à l'ensemble de leurs bénéficiaires, quel que soit leur âge, leur composition familiale et leurs envies. *Via* les CSE, Up Coop améliore le quotidien des collaborateurs grâce à des solutions papier et digitales, exonérées de cotisations sociales et fiscales.

Plus de pouvoir d'achat, plus de liberté, plus d'avantages, plus de simplicité... telle est notre mission, pour placer encore et toujours l'Humain au cœur de nos actions et au cœur de la société.

DES BÉNÉFICIAIRES EN QUÊTE DE BONHEUR

LE BONHEUR DE VOS BÉNÉFICIAIRES PASSE PAR LE DIGITAL !

DU BONHEUR À LA CARTE

QUELQUES CHIFFRES POUR ACCÉDER AU BONHEUR

DANS LES RÈGLES DE... L'URSSAF !

1

183 €

PAR AN & PAR
BÉNÉFICIAIRE

Du plaisir augmenté ! Depuis 2023, la législation vous autorise à donner jusqu'à 183 €/an/bénéficiaire/événement URSSAF en chèques cadeaux totalement exonérés de cotisations sociales.

2

11

ÉVÉNEMENTS
ANNUELS

C'est autant d'occasions pour faire plaisir à vos bénéficiaires ! Noël des adultes, Noël des enfants, rentrée scolaire, fête des Mères, fête des Pères, mariage, Pacs, naissance, adoption, départ à la retraite, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas... 11 événements URSSAF qui permettent de célébrer le bonheur en entreprise.

3

1 000 +

C'EST LE NOMBRE
DE VERSEMENTS
POUR ATTEINDRE
LA LIMITE DES 183 €
D'EXONÉRATION / AN /
BÉNÉFICIAIRE

La réglementation URSSAF permet aux employeurs d'offrir à leurs salariés des dotations cadeaux exonérées du paiement des cotisations et contributions de Sécurité Sociale. Le montant total ne doit simplement pas dépasser le plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 183 € par an et par salarié, attribué en 1 ou plusieurs fois, à vous de choisir !

4

100 %

D'EXONÉRATION POUR
LA CULTURE TOUT AU
LONG DE L'ANNÉE

Totalement exonérée de cotisations et de contributions sociales, quel que soit le montant attribué, la culture, c'est du bonheur à partager ! Rentrée scolaire, fête de la musique, congés... Les occasions ne manquent pas pour offrir des places de spectacle ou de concert, des billets de cinéma ou des entrées aux musées.

5

2

BÉNÉFICIAIRES,
S'ILS S'UNISSENT
ET/OU S'ILS ONT
UN ENFANT : CHACUN
D'ENTRE EUX PEUT
BÉNÉFICIER DE LA
DOTATION CADEAU
DANS LE CADRE DU
MARIAGE/PACS ET/OU
DANS LE CADRE
DE LA NAISSANCE

Les plus beaux événements de la vie méritent de belles attentions ! Que cela soit pour meubler son intérieur, accueillir un enfant ou financer ses noces, une aide financière est toujours bienvenue.

6

16 ANS

C'EST L'ÂGE LIMITE
DE VERSEMENT
POUR L'ÉVÉNEMENT
« NOËL ENFANTS »

Pour un enfant, quelle fête est aussi attendue que celle de Noël ? Dès la naissance et jusqu'à 16 ans, les plus jeunes peuvent donc recevoir de nombreux cadeaux, grâce à une augmentation du pouvoir d'achat exonérée pour leurs parents, tout simplement.

7

26 ANS

C'EST L'ÂGE LIMITE
DE VERSEMENT
POUR L'ÉVÉNEMENT
« RENTRÉE SCOLAIRE »

Un événement qui marque : la rentrée... Une dotation qui s'applique à tous les enfants, et plus grands, scolarisés jusqu'à leurs 26 ans, pour accéder à des biens comme les livres et fournitures scolaires, l'habillement et l'équipement sportif et même le mobilier de bureau. Pour une rentrée parfaite !

8

30 ANS

C'EST L'ÂGE DE LA
SAINT-NICOLAS
POUR LES HOMMES
CÉLIBATAIRES

On l'oublie parfois, mais un homme non marié de 30 ans se fête à la St Nicolas... Une bonne occasion de récompenser aussi les salariés qui n'ont pas d'enfant et qui ne sont donc pas concernés par les événements familiaux tels que la naissance ou la rentrée scolaire !

9

25 ANS

C'EST L'ÂGE DE LA
SAINTE-CATHERINE
POUR LES FEMMES
CÉLIBATAIRES

Pour les femmes, la Sainte-Catherine se fête le 6 novembre. Une date à retenir dans vos agendas pour valoriser vos collaboratrices non mariées âgées de 25 ans et leur offrir une carte cadeau !

10



LE BONHEUR
À DISTRIBUER !





**DES
BÉNÉFICIAIRES
EN QUÊTE
DE BONHEUR**

DOSSIER

INFLATION, VALORISATION DES COLLABORATEURS, DÉMATÉRIALISATION

**DES ENJEUX CLÉS POUR DÉVELOPPER
LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL**



BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

3 OPPORTUNITÉS DE PRÉLEVER LE BONHEUR À LA SOURCE !

Le quotidien des français est depuis quelques années bousculé par de nombreux changements et évolutions rapides voire soudains dans notre société. La baisse du pouvoir d'achat, la digitalisation constante des usages, les transformations fondamentales et récentes du monde du travail impactent fortement l'équilibre des personnes et des ménages. Il devient urgent pour les CSE / employeurs d'identifier les attentes et de mettre en place les solutions à leur disposition pour faire du travail une source renouvelée de bonheur.

EN FÉVRIER 2023
LES FRANÇAIS
CONSIDÉRAIENT,
EN MOYENNE,
QU'IL LEUR MANQUAIT

476 €

PAR MOIS POUR VIVRE
CONVENABLEMENT

Depuis près de 3 ans, la société civile et le monde du travail ont été profondément bouleversés par les crises sanitaires et politiques successives provoquant des mutations fondamentales de la vision du travail par l'ensemble des générations. Les prochaines décennies seront marquées par la nécessité de s'adapter durablement et efficacement aux nouvelles aspirations des collaborateurs pour favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, valoriser les collaborateurs et redonner de la valeur au travail. Des enjeux majeurs d'adaptation qui se font plus essentiels aujourd'hui dans un contexte de société tendu.

LIMITONS LES ARBITRAGES FINANCIERS DES MÉNAGES !

Au premier plan des attentes, le pouvoir d'achat qui a été fortement impacté par l'inflation constante depuis bientôt 2 ans. Il devient nécessaire pour les dirigeants et décideurs RH de donner accès aux collaborateurs à de nouvelles sources compensatoires de revenus.

En 2018 ce sont près de 74 % des salariés qui estimaient que leur pouvoir d'achat avait baissé*. 5 ans plus tard, en

février 2023 les français considéraient, en moyenne, qu'il leur manquait 476 € par mois pour vivre convenablement, 79 % d'entre eux maintenant les arbitrages budgétaires engagés en 2022**. Une situation financière dégradée pour les ménages qui s'installe, fortement impactée par l'inflation croissante à 5,5 % en moyenne au 19 juillet 2023 soit 2,3 % de plus que le pic de 1991 à 3,2 % atteint 30 ans plus tôt.



« ...LES SALARIÉS VONT ÊTRE AMENÉS À CONTRÔLER DE PLUS EN PLUS LES DÉPENSES LIÉES À LEURS LOISIRS PERSONNELS... »

IMANE GUEDMANI,
RESPONSABLE PAIE ET ADP MONOPRIX ONLINE



UPCADHOC, DU BONHEUR... EN RÈGLE !

La législation vous autorise à donner jusqu'à 183 €/an/bénéficiaire/événement URSSAF*** en dotations cadeaux totalement exonérés de cotisations sociales. Cela revient à participer à hauteur de 1,1 % d'augmentation nette d'un SMIC soit 50 % d'effort supplémentaire par rapport à la hausse consentie par le gouvernement au 1^{er} mai 2023 (+2,2 %). Le plafond d'exonération est passé de 171 € en 2022 à 183 € en 2023.



58 %

DES SALARIÉS
ESTIMAIENT DEVOIR
SE RESTREINDRE
DANS LEUR BUDGET
VACANCES 2023**

En un an, entre janvier 2022 et janvier 2023, l'alimentation a fait un bon record de + 23,2 % en moyenne (pain, céréales et pâtes), de même carburant et énergie ont vu leurs prix flamber de manière continue obligeant les français à réaliser des arbitrages nécessaires, au détriment en premier lieu, de leurs loisirs. Ainsi, au printemps 2023, 58 % d'entre eux estimaient devoir se restreindre dans leur budget vacances 2023**.

Minimiser l'impact de l'inflation, c'est donc commencer par donner accès à une nouvelle source de revenus permettant de limiter la pression financière des ménages et permettre aux collaborateurs de retrouver le bonheur de faire plaisir et de se faire plaisir.

*Source : L'institut Elabe a interrogé un échantillon représentatif de 1000 français de 18 ans et plus entre le 30 et le 31 octobre 2018 sur Internet.

**Source : Étude Cofidis du 23/02/2023
*** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-prestations-liees-aux-actifs/les-prestations-non-soumises-a-c-attribution-de-cadeaux-et-de-bo.html>

LES CHÈQUES CADEAUX,
UN DISPOSITIF DE + EN
+ PLÉBISCITÉ AU CŒUR
DU DIALOGUE SOCIAL AU
SEIN DE L'ENTREPRISE

52 %

DES CSE VERSANT
DES PRESTATIONS ONT
RECOURS AUX TITRES-
CADEAUX

36 %

DES SALARIÉS ET AGENTS
REÇOIVENT DES TITRES-
CADEAUX

63 %

SOUHAITERAIENT EN
RECEVOIR

TRAVAILLONS À UN NOUVEL ÉQUILIBRE !

L'inflation et la baisse du pouvoir d'achat ne sont pas les seules conséquences de la crise sanitaire récente. Nombreux sont les collaborateurs qui se sont tournés vers leur entreprise pour trouver des réponses aux multiples bouleversements et les questions sont encore présentes car peu d'entre elles peuvent garantir une stabilité retrouvée. Les CSE / Entreprises sont alors confrontés à de nouveaux enjeux clés pour encourager la motivation de leurs bénéficiaires et éviter les effectifs à géométrie variable. Et sans surprise, la question de la valorisation salariale est devenue un critère déterminant pour toutes les générations d'actifs, tout comme la préservation d'un bon équilibre vie professionnelle-vie personnelle, la localisation du poste ou encore l'approche éthique de l'entreprise⁽³⁾, comme l'affirme dans son étude Laure Charbonneau, Directrice chez Robert Half.

Autre enjeu essentiel révélé par une grande étude portée par LinkedIn auprès de 2000 professionnels français interrogés, la question de la **formation et de l'apprentissage** au sein de l'entreprise. Près d'un

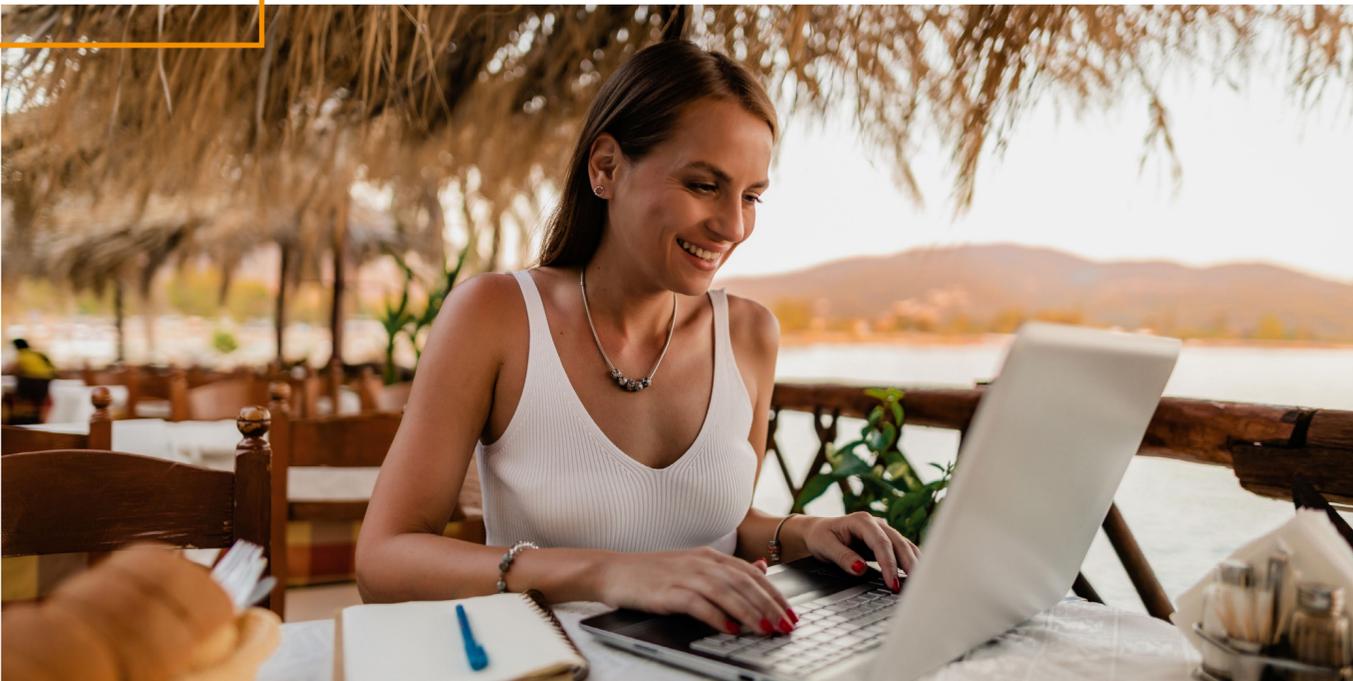
français sur trois pense que son emploi actuel ne le prépare pas aux défis professionnels à venir : évolutions technologiques, transition environnementale ou nouvelles exigences du monde du travail.

Mais si la question du revenu reste prépondérante pour les salariés, l'étude LinkedIn met en lumière la montée

**D'UNE FORTE INQUIÉTUDE CHEZ 60 %
DES ACTIFS DE NE PLUS POUVOIR VIVRE
DE LEUR TRAVAIL.**

C'est à ce jour plus d'un Français sur deux qui est inquiet de la suppression potentielle de ses avantages sur le lieu de travail.

Pour 83 % d'entre eux, le **contexte d'incertitude économique actuel a des impacts directs sur leur vie professionnelle**, notamment une **hausse de la charge de travail (22 %)** ou le fait **d'envisager une autre voie professionnelle (20 %)**.⁽⁴⁾



⁽³⁾Méthodologie : enquête réalisée auprès de 1 000 répondants âgés de 18 à 55 ans, le 15 mars 2022. Situation professionnelle des répondants : 89 % salariés à temps plein, 10 % salariés à temps partiel, 1 % en intérim.

⁽⁴⁾Étude LinkedIn 2023, réalisée auprès de 2000 actifs français sur leur rapport au monde du travail et leurs perspectives de carrière, janvier 2023.

Source : UpCoop « Les titres-cadeaux d'œuvre sociale : un dispositif vertueux pour l'économie française »



« UNE NOUVELLE GÉNÉRATION
DE COLLABORATEURS QUI
RECHERCHENT, AU TRAVAIL
ET DANS LEUR VIE EN GÉNÉRAL,
DES LEVIERS D'ACCOMPLISSEMENT
BIEN DIFFÉRENTS DE LEURS
PRÉDÉCESSEURS »

Ainsi, les CSE / employeurs ont un besoin urgent de trouver, au-delà des investissements réalisés, les bons leviers pour encourager leurs collaborateurs à maintenir un niveau de confiance élevé auprès de leur entreprise. **Une confiance solide** à la fois portée par un **lien humain fort** mais aussi par **les gestes de reconnaissance** qui accompagnent et encouragent les efforts produits dans ce contexte particulièrement mouvementé.

L'avenir se concentre désormais pour ces entreprises dans **l'optimisation de l'expérience collaborateur** en travaillant sur le pouvoir d'achat des salariés, la formation

et le développement des compétences, le sens donné à la mission accomplie au quotidien et la rétention des talents moteurs de l'entreprise. Des facteurs qui résonnent de façon amplifiée au sein d'une nouvelle génération de collaborateurs qui recherchent au travail et dans leur vie en général des leviers d'accomplissement bien différents de leurs prédécesseurs. Des mutations récentes voire soudaines et étendues à la génération Z ; les 18-24 ans représenteront près de **30 % de la population active d'ici 2030**, de quoi challenger fortement des managers, parfois désarmés.

LES CSE, ENGAGÉS POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS EN 2023

56 % DES CSE ONT PRIS DES MESURES EN FAVEUR
DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

52 % DES CSE ONT PARTICIPÉ À DES NÉGOCIATIONS
SALARIALES AVEC LEUR EMPLOYEUR

2 CSE SUR 3 ONT RATIFIÉ UN ACCORD PERMETTANT
UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE OU PARTIELLE DES
SALAIRES.

85 % DES CSE PERÇOIVENT UNE SUBVENTION POUR
LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DE LEURS
BÉNÉFICIAIRES

PRÈS DE 80 % DES CSE UTILISENT LES BONS
D'ACHAT POUR LES FÊTES ET ÉVÉNEMENTS URSSAF

130 €, C'EST LE MONTANT MÉDIAN REMIS PAR LES
CSE À CHAQUE BÉNÉFICIAIRE EN CHÈQUE OU CARTE
CADEAU. (CE MONTANT ÉTAIT DE 100€ EN 2021)

Source : Enquête Nationale des CSE organisée par l'Official CSE en partenariat avec Toukoisins, UpCoop, le Crédit Mutuel et Liasons Sociales

**UPCADHOC,
DU BONHEUR...
EN RÈGLE !**

**Vous pouvez profiter
des 11 événements
URSSAF annuels pour
récompenser vos
collaborateurs :**
**Noël des adultes,
Noël des enfants,
rentrée scolaire, fête
des Mères, fête des
Pères, mariage, Pacs,
naissance, adoption,
départ à la retraite,
Sainte- Catherine,
Saint-Nicolas.**

**Et surtout n'hésitez
pas à créer
l'événement pour
valoriser votre action,
la valeur perçue du
chèque cadeau n'en
sera que plus grande !
Ne passez pas à côté
d'une occasion de
célébrer le bonheur
en entreprise.**



**LE BONHEUR
DE VOS BÉNÉFICIAIRES
PASSE PAR LE DIGITAL !**



55 %

DES ACTIFS FRANÇAIS
EN TÉLÉTRAVAIL,
EN 2023.

SIMPLIFIONS LE QUOTIDIEN DE TOUS !

La crise sanitaire, pourtant déjà bien derrière nous, est toujours au cœur des préoccupations, tant les transformations qu'elle a opérées sont nombreuses et durables.

Avec le confinement, **les entreprises ont digitalisé leurs usages**. D'après une étude menée par JLL, le télétravail est devenu une réalité pour 55 % des actifs français en 2023. Au-delà des comportements, ce sont aussi les outils du quotidien qui ont migré vers une approche plus digitale. Parmi eux, **la dématérialisation** des bulletins de salaires et autres documents RH, des factures, de la réponse aux appels d'offres jusqu'à la signature numérique de documents officiels est devenue la norme. Une digitalisation progressive mais certaine, portée et accélérée par une jeune génération de « digital natives » qui oblige les entreprises à s'adapter. Désormais les recrutements s'organisent depuis la plateforme LinkedIn

et les start-up de la RH révolutionnent le marché. Les outils collaboratifs de gestion de projet à l'image de Slack ou Trello remplacent peu à peu le bon vieux diagramme Excel et le développement exponentiel des IA intrigue et séduit de plus en plus les entreprises.

AUJOURD'HUI, 35 % DES ENTREPRISES D'AU MOINS DIX SALARIÉS UTILISENT DÉJÀ L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE OU SONT EN TRAIN DE LA DÉPLOYER, COMME LE CONFIRME UNE ÉTUDE 2023 DE PÔLE EMPLOI RÉALISÉE AUPRÈS DE 3000 ENTREPRISES FRANÇAISES.

Pendant ce temps, **la dématérialisation a offert une expérience consommateur simplifiée aux 42 millions d'acheteurs sur Internet en France**, ce qui veut dire que 8 internautes sur 10 sont des consommateurs en ligne.

Des achats sur Internet jugés bénéfiques en de nombreux points, ainsi, **92 % des e-acheteurs voient l'achat sur internet comme un gain de temps** qui est mis à profit pour faire plus d'activité en famille ou entre amis (54 %) ou faire davantage d'activités culturelles, de sport ou loisirs (39 %). C'est aussi une opportunité de minimiser les coûts et l'impact écologique grâce à l'économie du déplacement.

Comme l'indique une étude de France numérique, le Covid-19 a accéléré l'avènement du paiement sans contact par carte bancaire, **ce sont à ce jour 62 % des français qui règlent quotidiennement leurs achats sans introduire la carte dans le terminal de paiement** ; un score important mais bien inférieur au plus de 80 % des grecs et autres voisins européens adeptes de ce moyen de paiement. En parallèle on constate un déclin des règlements en espèces et naturellement du chèque bancaire qui régresse de façon constante d'environ 8 % chaque année mais sur un volume toujours important.



« **LE COVID-19 A ACCÉLÉRÉ L'AVÈNEMENT DU PAIEMENT SANS CONTACT PAR CARTE BANCAIRE, CE SONT À CE JOUR 62 % DES FRANÇAIS QUI RÈGENT QUOTIDIENNEMENT LEURS ACHATS SANS INTRODUIRE LA CARTE DANS LE TERMINAL DE PAIEMENT.** »

EN RÉSUMÉ

Confrontés au quotidien aux applications mobiles, aux solutions dématérialisées et plus largement à la digitalisation globale des services et du commerce, les consommateurs d'aujourd'hui et de demain sont tournés vers les solutions en ligne. Et ces consommateurs, qui sont aussi vos collaborateurs, préfèrent les achats sur Internet, le paiement sans contact, et les outils collaboratifs car ces derniers répondent à plusieurs

services : ils optimisent le quotidien professionnel, ils libèrent un temps de plus en plus précieux pour les proches, la famille et les amis. En deux mots, ils permettent plus de productivité en entreprise et plus de sérénité dans la vie privée. Et si cela se traduit en plus par une hausse du pouvoir d'achat, c'est profitable pour tous, salariés comme employeurs !

8/10

INTERNAUTES,
SONT DES
CONSO MMATEURS
EN LIGNE.

**UPCADHOC,
DU BONHEUR...
EN RÈGLE !**

La dématérialisation est une solution d'avenir incontournable pour les générations futures de collaborateurs et de collaboratrices, et même pour les salariés actuels qui plébiscitent ces solutions pour leur simplicité, leur accessibilité mais aussi pour leur approche sécurisée au quotidien. Facile à mettre en place, cette digitalisation des solutions UpCadhoc vous permettra donc de répondre aux aspirations de vos bénéficiaires : du bonheur tout simplement !



**DU
BONHEUR
À LA
CARTE**

UPCADHOC, POUR FAIRE PLAISIR EN TOUTE SIMPLICITÉ

Référence des titres cadeaux multi-enseignes, leader auprès des CSE et des entreprises, UpCadhoc vous permet de profiter de 100 % d'exonération de cotisations sociales et fiscales dans la limite de 183 € par an, par bénéficiaire, et par événement. Solution éligible à tous vos collaborateurs, et sur-mesure concernant le montant offert, ouvre les portes de nombreux commerces de proximité ou en ligne. Parfait pour délivrer du pouvoir d'achat, et surtout pour partager du bonheur !

LES AVANTAGES DE LA CARTE UPCADHOC, C'EST DU BONHEUR DÉMATERIALIZED POUR TOUS

POUR VOS BÉNÉFICIAIRES

- Des économies et + de pouvoir d'achat.
- Un solde accessible 24h/24 et 7j/7 sur l'application et l'espace personnel.
- Un usage simplifié pour des achats en magasin ou en ligne et sur la e-boutique dédiée, en une ou plusieurs fois.
- Une utilisation sécurisée par un code d'activation et la mise en opposition en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse.
- Un format poche pratique.

POUR VOTRE ENTREPRISE / CSE

- Un format économique : exonération de charges pour les événements Urssaf, une gestion simplifiée et un véritable gain de temps.
- La simplicité de l'espace client accessible 24h/24 et 7j/7.
- Un accompagnement personnalisé avec un kit de communication pour guider vos bénéficiaires.
- Une option + sécurisée : Pas de livraison automatique des cartes ni de stockage des titres.

Avec UPCADHOC, accédez au PLUS LARGE RÉSEAU CADEAU multi-enseignes et tous les univers de consommation, plus de **780 ENSEIGNES** et **62 000 POINTS DE VENTE**

Scannez le QR code et découvrez l'ensemble de notre réseau de partenaires !



MÉLISSA ZIDANE
SALARIÉE NIDFOOD

En tant que bénéficiaire des titres cadeaux quels avantages présentent-ils pour vous ?

Ça me permet de me faire plaisir à la fin du mois, d'avoir un plus gros budget pour certaines catégories et une flexibilité parce que plusieurs boutiques les acceptent. J'ai par exemple pu m'acheter récemment 2 livres et 1 belle montre. J'ai pu me faire réellement plaisir, chose que je n'aurais sans doute pas faite si j'avais reçu une simple prime.

ALMAMY FATY
GÉRANT DE NIDFOOD

Comment votre entreprise récompense-t-elle généralement l'implication des collaborateurs ?

L'objectif était de récompenser mes salariés pour le travail effectué et je pense que remettre des chèques cadeaux, c'est toujours plus symbolique qu'un simple virement bancaire ! Nous avons aussi organisé un petit événement pour la remise des chèques, c'était sympa et très fédérateur !

La commande en ligne a-t-elle simplifié les processus d'achat et de gestion des dotations dans votre entreprise ?

Oui ! J'ai été sur le site en ligne, j'ai passé la commande en quelques minutes. J'ai aussi pu payer en CB et j'ai reçu ma commande 4 jours plus tard, simple, intuitif et efficace : je recommande !

MEHDI KHEDHER
PRÉSIDENT DE TSM2

Pouvez-vous nous donner des exemples de mesures concrètes pour atténuer les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés ?

Pour combattre l'inflation, on a décidé d'offrir le repas aux équipes qui font des journées complètes. On a aussi mis en place un challenge « Avis Google » pour inciter nos collaborateurs à collecter des avis 5 étoiles sur le moteur de recherche et on récompense ensuite les meilleurs.

Qu'avez-vous observé en mettant en place des programmes de reconnaissance et de récompense pour vos collaborateurs ?

Au sein de notre enseigne, nous mettons en place des challenges mensuels avec, à la clé, une carte cadeau pour le collaborateur le plus performant. Au départ, ce type challenge n'était pas objectif et on a vu une nette différence depuis qu'il y a un gain à la clé.



CHÈQUE, CARTE OU CRÉDIT DIGITAL, LE BONHEUR SOUS TOUTES SES FORMES

Face aux enjeux actuels liés à la digitalisation, les solutions UpCadhoc se réinventent ! Si le chèque cadeau est encore d'actualité, vous avez également la possibilité d'opter pour la carte UpCadhoc qui offre à vos bénéficiaires un confort d'usage augmenté :

SIMPLICITÉ D'UTILISATION :

des dépenses possibles en plusieurs fois au centime près

PRATIQUE ET SÉCURISÉE :

format poche, solde disponible à tout moment sur l'application dédiée, notifications SMS, opposition facilitée

ÉCONOMIQUE :

des réductions et des offres promotionnelles exclusives chez les partenaires UpCadhoc

LES ÉVÉNEMENTS URSSAF UNE RÉGLEMENTATION À CONNAÎTRE POUR ENCORE PLUS DE BONHEUR PARTAGÉ

Les chèques cadeaux sont les attentions préférées des salariés. Soutien au pouvoir d'achat, valorisation de l'engagement envers l'entreprise... Ils sont soumis à certaines conditions pour bénéficier d'une exonération de cotisations sociales auprès de l'Urssaf. On vous explique !

OFFRIR DES TITRES CADEAUX, DANS QUEL CONTEXTE ?

Les chèques cadeaux, physiques ou dématérialisés, sont offerts aux salariés directement par leur employeur, ou par le CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés. Délivrés dans le cadre d'un ou plusieurs des 11 événements Urssaf, ils peuvent aussi être offerts en dehors de ces événements dès lors que le montant annuel attribué n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 183 €.

11 ÉVÉNEMENTS URSSAF, POUR DÉLIVRER DU BONHEUR !

Noël du salarié et des enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile ; Rentrée scolaire ; Naissance ; Adoption ; Mariage ; Pacs ; Départ à la retraite ; Fête des mères ; Fête des pères ; Sainte-Catherine pour les femmes non mariées qui fêtent leur 25^e anniversaire ; Saint-Nicolas pour les hommes non mariés qui fêtent leurs 30 ans.

BON À SAVOIR

L'exonération de charges dans le cadre de l'attribution des chèques cadeaux est possible jusqu'à 183 €. Tout chèque cadeau dépassant cette somme sera donc assujéti aux cotisations, vous devrez alors payer ces cotisations dès le 1^{er} euro. Aussi, il est indispensable de respecter 3 conditions : le salarié doit être concerné par l'évènement, le chèque cadeau se doit d'être attribué lors d'un événement et l'utilisation du chèque doit être en lien avec l'évènement.

3 POINTS À RETENIR

1

LA DOTATION DOIT ÊTRE OFFERTE DANS LE CADRE DE LA RÉGLEMENTATION URSSAF : 11 ÉVÈNEMENTS

2

LES BÉNÉFICIAIRES DOIVENT ÊTRE CONCERNÉS PAR L'ÉVÈNEMENT ET LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS

3

LE TITRE CADEAU REMIS DOIT ÊTRE LIÉ À L'ÉVÈNEMENT FÊTÉ



QUELQUES INDISPENSABLES POUR LE BONHEUR DES CSE

Les titres cadeaux UpCadhoc sont donc soumis à la législation URSSAF et permettent une exonération de charges sociales. Comme évoqué précédemment, cette exonération n'est valable que dans le cadre des 11 événements reconnus par l'URSSAF. Mais il existe des exceptions et quelques cas particuliers...

LES « CONJOINTS COLLÈGUES »

Deux conjoints travaillent dans une même entreprise, s'ils s'unissent ou deviennent parents, chacun d'entre eux peut bénéficier d'une dotation cadeau dans le cadre des événements Urssaf « mariage/Pacs » et/ou « Naissance ». Idéal pour bien démarrer leur vie commune ou accueillir leur bébé dans les meilleures dispositions !

TOUS LES AVANTAGES CONFONDUS

Le plafond annuel de la sécurité sociale, fixé à 183 € par bénéficiaire, s'entend « tous avantages confondus ». Si l'un de vos collaborateurs reçoit un chèque cadeau et un panier garni, le montant du chèque se cumule avec la valeur du panier. La somme totale des deux gratifications ne doit alors pas dépasser le montant Urssaf. Quelques calculs sont alors nécessaires pour rester en règle avec la législation en vigueur...

POUR VOS SUBVENTIONS CSE, UNE NOUVELLE ASSIETTE DE CALCUL À CONNAÎTRE

L'assiette de calcul pour déterminer la masse salariale à considérer pour le calcul des subventions aux CE et CSE a changé. Désormais, il ne faut plus s'appuyer sur le compte 641 du plan comptable général (rémunération du personnel et des dirigeants) mais sur l'ensemble des gains et rémunérations soumis à cotisations de sécurité sociale. Bon à savoir pour plus de précision !

LES BONNES ASTUCES

1

En plus de vos commandes en lien avec les événements URSSAF, **vous pouvez, 1 fois dans l'année, passer une commande « sans événement » !**

Parfait pour donner encore plus de plaisir à vos bénéficiaires...

2

Si vous n'avez plus de budget à allouer aux cadeaux, sachez que **vous pouvez le basculer très simplement sur nos solutions chèque Culture ou le Chèque Lire, totalement exonérées de cotisations et de contributions sociales.**

Ils doivent juste être offerts équitablement à tous les salariés !

AVEC UP COOP, ENCORE PLUS DE SOLUTIONS POUR ENCORE PLUS DE PLAISIR !

Pour s'épanouir au travail, il faut s'épanouir dans sa vie personnelle... En plus du sport et des loisirs, la Culture tient une place particulière dans les activités des salariés et de leurs familles. Avec le Chèque Culture et le Chèque Lire, Up Coop partage l'accès au divertissement et à la lecture, pour encore plus de plaisir et de bonheur pour tous !

- + DE **700**
SPECTACLES
- + DE **300**
CINÉMAS DE PROXIMITÉ
- + DE **600**
LIEUX PATRIMONIAUX
- + DE **30**
PARCS ANIMALIERS
- 7000**
SITES ET BOUTIQUES
- 4 500**
PARTENAIRES DE SORTIES CULTURELLES
- 4 500**
LIBRAIRIES

CHÈQUE CULTURE DÉMOCRATISER LA CULTURE, C'EST TOUT SIMPLE !

Avec Chèque Culture, offrir à ses bénéficiaires un accès à tous les loisirs culturels et les divertissements n'a jamais été aussi simple. Originale et engagée, cette attention offre un vrai bol d'air à l'ensemble des bénéficiaires tout en soutenant le domaine de la culture.

- Une éligibilité pour tous, sans distinction et sans limite de budget
- Une exonération à 100 % des cotisations sociales, sans limite de plafond ni contrainte d'événement URSSAF !



CHÈQUE LIRE : ENCOURAGER LA LECTURE, ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Afin de favoriser l'accès à la lecture pour tous les collaborateurs de l'entreprise, le Chèque Lire est une solution idéale pour encourager et développer le bonheur de lire. Tous les ouvrages, sans restriction de type ou de genre sont ainsi accessibles au plus grand nombre grâce à ce dispositif unique sur le marché des titres cadeaux.

LA LECTURE, VECTEUR CLÉ DE L'ÉPANOUISSEMENT

Romans, BD, mangas, titres de presse, guides, et même manuels scolaires... Avec le Chèque Lire, les salariés bénéficient d'un accès à la lecture en toute simplicité dans plus de **3 500 librairies indépendantes, de magasins culturels et sites Internet spécialisés !**

Pour l'entreprise, contrairement aux titres cadeaux non culturels, le Chèque Lire permet de **bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales sans limite de plafond, ni d'événements Urssaf.** Son attribution ne peut être plus simple, puisqu'elle n'est soumise à aucune condition.

Le Chèque Lire profite à tous les salariés et leur famille, sans distinction !



DU BONHEUR RETROUVÉ, TOUT SIMPLEMENT !

Renouveler le bonheur au travail, redonner plus de pouvoir d'achat aux salariés, simplifier le quotidien des décideurs... La situation actuelle et les événements récents appellent à de profondes modifications conjoncturelles pour limiter les arbitrages financiers des ménages et leur ouvrir de nouveaux horizons.

Ensemble, il est désormais nécessaire de travailler à un nouvel équilibre vie professionnelle/vie personnelle afin d'encourager la motivation des collaborateurs et de faciliter le quotidien des décideurs. Un quotidien simplifié pour tous grâce aux solutions Up, qui misent sur la dématérialisation et permettent ainsi aux entreprises et organisations d'offrir plus d'avantages à l'ensemble de leurs collaborateurs et d'entrer dans une nouvelle ère... digitalisée.



1 531 000 €
VERSÉS DEPUIS 2017

UP COOP – PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION LE RIRE MÉDECIN

DU BONHEUR POUR LES ENFANTS !

Depuis 2015, Up s'engage pour donner et redonner le sourire aux enfants hospitalisés aux côtés de l'association « Le Rire Médecin ». Avec pour slogan « Rire à l'hôpital, c'est vital », l'association emploie des clowns comédiens qui interviennent en milieu hospitalier pour apporter aux enfants des instants de joie, d'humour et de légèreté. Du bonheur pour accompagner les enfants malades et les aider à mieux vivre leur hospitalisation et à combattre la maladie. Et une fierté pour Up de soutenir une cause d'intérêt général et de donner du sens à son engagement. Et en 2017, le Groupe Up a créé sa Fondation d'entreprise qui définit le cadre général des actions de mécénat

pour l'ensemble du groupe en France et à l'étranger. Aujourd'hui, ces ambitions d'agir ensemble se matérialisent dans 14 pays et représentent un accompagnement financier de plus de 1,5 millions d'euros depuis 2017.

**LA MISSION DE LA FONDATION UP,
« FAIRE DU BIEN AU QUOTIDIEN
DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES »
DANS 4 DOMAINES : L'ALIMENTATION,
LE LOGEMENT, L'ÉDUCATION ET LA
CULTURE, AINSI QUE LA SANTÉ... CAR
TOUT LE MONDE A DROIT AU BONHEUR.**



Plus d'informations sur :

up.coop